

Date de dépôt : 22 avril 2015

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la résolution de M^{mes} et MM. Nathalie Fontanet, Pierre Weiss, Benoît Genecand, Serge Hiltbold, Bénédicte Montant, Beatriz de Candolle, Antoine Barde, Raymond Wicky, Jacques Béné, Simone de Montmollin, Pierre Conne, Anne Marie von Arx-Vernon, Bertrand Buchs, Jean-Marie Voumard, Jean-Marc Guinchard, Stéphane Florey, Jean-Luc Forni, Michel Ducret, Bernhard Riedweg, Christina Meissner, Frédéric Hohl, Daniel Zaugg, Pierre Ronget, Patrick Lussi, Jean-François Girardet, Thomas Bläsi, Christian Flury, André Python, Jean Sanchez, Pascal Spuhler, Francisco Valentin, Thierry Cerutti, Sandra Golay Sécurité et tradition : non à la dissolution du Bataillon de carabiniers 14, fleuron genevois de l'armée suisse

Mesdames et
Messieurs les députés,

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 13 novembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- qu'une vaste réforme de l'armée, dénommée « Développement de l'armée » (DEVA), est en cours;*
- que l'une des dimensions principales de la réforme consiste à fixer l'effectif réglementaire à 100 000 militaires, contre près du double aujourd'hui;*

- *que, selon le Conseil fédéral, 72 bataillons et groupes doivent être dissous pour atteindre cet objectif, dont 20 formations actives;*
- *qu'il est prévu notamment que le Bataillon de carabiniers 14, dernier corps de troupe genevois, soit dissous;*
- *que ce bataillon, par son histoire notamment – ses origines remontent au Général Guillaume-Henri Dufour –, revêt une importance considérable pour Genève;*
- *que le Conseil fédéral a transmis Message et projets d'actes à l'Assemblée fédérale le 3 septembre 2014,*

invite le Conseil d'Etat

à tout mettre en œuvre auprès des autorités fédérales pour obtenir le maintien du Bataillon de carabiniers 14.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat suit avec la plus grande attention les orientations prises dans le cadre du projet de développement de l'armée (DEVA), et ce, à plusieurs égards. Le chef du département de la sécurité et de l'économie est par ailleurs intervenu personnellement dans ce sens auprès du conseiller fédéral responsable du Département de la défense, de la protection de la population et des sports, à la fin de l'année passée.

Ainsi, le canton de Genève est particulièrement attentif au maintien d'une présence militaire sur son territoire, notamment pour assurer les engagements subsidiaires de sûreté qu'implique la présence d'organisations internationales et autres représentations diplomatiques ou encore l'accueil de rencontres au plus haut niveau.

En parallèle de ce volet opérationnel, la dissolution envisagée du bataillon de carabiniers 14 a été identifiée assez rapidement et considérée comme négative. Dès lors, plusieurs interventions ont été entreprises.

Comme le rappellent les auteurs de la résolution, le bataillon de carabiniers 14 puise ses origines dans la Société militaire des carabiniers genevois, fondée en 1824 par le général Guillaume-Henri Dufour. De ce fait, il relève du patrimoine historique de notre canton et de notre pays.

En intervenant pour le maintien de ce bataillon, Genève rend aussi hommage à l'engagement du général Dufour dans la création de la Croix-Rouge, qui a largement contribué à la renommée humanitaire du canton.

Par la voie de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, le canton a donc sollicité du chef de l'armée le maintien du dernier bataillon genevois.

Dans sa réponse, le commandant de corps André Blattmann a confirmé qu'en l'état actuel de la planification du DEVA, le bataillon de carabiniers 14 est maintenu.

Cette détermination répond à nos attentes. Elle devra toutefois être confirmée par l'Assemblée fédérale, à qui il revient de prononcer la décision finale. Pour mémoire, lors de la session de printemps, le Conseil des Etats a déjà adopté les textes constituant le DEVA.

Satisfait de ces derniers développements, notre Conseil continue de suivre ce dossier et reste attentif à toute évolution défavorable.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP